



PUBLICITÉ RELATIVE AU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La présente publicité est faite en application des articles L.331-4 et R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime pour les biens énumérés ci-dessous qui ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Identité du demandeur	Numéro et date d'enregistrement de la demande complète	Localisation des biens	Superficie (ha) objet de la demande	Identité du preneur en place	Identité des propriétaires	Motif de la demande	Date limite de recueil des candidatures en DDT
MICHEL Amélie et DUFOUR Auriane	2025/273 13 janvier 2026 et 2025/274	Saulces Monclin : YA 1 – YA 2 Neufvize : ZB 9 – ZC 57 – ZC 58 – ZC 59 – ZD 8 – ZK 22 – ZM 19 – ZR 11 20 janvier 2026 Saint Clément à Arnes : ZL 8 – ZL 9 – ZN 25 – ZR 50 – ZS 7 – ZS 8 – ZS 9 Courville (51) : ZI 10 Magneux (51) : ZE 76 – ZE 77 – ZH 22 – ZH 33 Unchair (51) : ZB 42 – ZC 105 Le Breuil (51) : ZC 2 - ZC 3 – ZC 4 Saint Hilaire le Petit (51) : ZR 3 – ZR 5 – ZR 20	188,43	EARL CHALMET	CHALMET Anne DUFOUR Auriane MICHEL Amélie MICHEL Patrick MICHEL Marie	Premières installations dans une société sans apport de surface	28 février 2026

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaires disponibles sur le site : ardennes.gouv.fr / action de l'Etat / agriculture / structures des exploitations) ou par téléprocédure sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr / exploitation agricole avant la date limite indiquée.

Le dossier déposé incomplet devra avoir été complété dans un délai d'un mois suivant son dépôt.